

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 D'OPTION CONSOMMATEURS**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C. À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2023**

**R-4213-2022, PHASE 2**

---

**CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTRAT D'ACHAT DE GSR  
(NW Natural Renewables)**

**Viabilité du projet**

- 1. Références :** (i) Pièce B-0149, page 11, ligne 8 à page 12, ligne 2;  
(ii) Pièces B-0149, page 14, lignes 1 à 7;

**Préambule :**

- (i) « Les critères utilisés pour évaluer les offres dans les deux phases étaient les suivants :  
[...] »
- *Viabilité du projet – Description du projet, sécurisation des intrants, acceptabilité sociale, valeur de l'intensité carbone à des fins informatives;»*
- (ii) « Énergir a analysé chacune des offres selon les critères de l'appel d'offres selon la pondération suivante :  
[...] »
- *Viabilité du projet (description du projet, sécurisation des intrants, acceptabilité sociale) - 30 points ».*

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez fournir les valeurs de l'intensité carbone des offres d'approvisionnement de GNR, particulièrement pour l'offre de NW Natural Renewables.

**Réponse :**

Le tableau ci-dessous présente les informations demandées.

Pour l'intensité carbone, le modèle d'analyse de cycle de vie d'intérêt pour Énergir est celui utilisé par le *Règlement sur les combustibles propres*, soit le modèle openLCA, version 1.11.0. Le modèle n'est toutefois pas pleinement fonctionnel et ne permet pas de calculer adéquatement une intensité carbone pour les projets de GSR. Dans ce contexte,

Énergir a demandé l'intensité carbone des projets uniquement à titre indicatif et aucune certification n'a été exigée dans le cadre de l'appel d'offres. Ces valeurs d'intensité carbone ne peuvent donc pas être considérées comme fiables et sont sujettes à changement.

Pour le contrat NWRN\_OH, veuillez vous référer à la clause 2.1 (e)(i) du contrat.

**Tableau 3 : Résultat de l'appel d'offres lancé en octobre 2022**

N° de l'offre	Capacité annuelle (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an)	Intensité carbone (IC) (gCO <sub>2</sub> eq/MJ)	Méthodologie de calcul de l'IC utilisée
1	26,4	43	GEET
2	26,4	Max 26	GHGenius
3	Années 1 à 3 : 8,7 Années 3 à 20 : 9,6	-40	GREET
4	11,6	-40	GREET
5	Année 1 : 26,4 Année 2 : 39,6 Années 3 à 20 : 66	20 à 40	GREET
6	10,1	Max 49	GREET
7	Année 1 : 0,3 Années 2 à 20 : 4,0	-50	GREET
8	Année 1 : 4,0 Années 2 à 20 : 7,9	0-(10)	GHGenius
9	Moyenne : 3,0	27,27	GREET
10	Moyenne : 3,0	27,27	GREET
11	Moyenne : 7,4	27,27	GREET
12	2,6	-25	GREET
13	Année 1 : 2,1 Années 2 à 10 : 5,3 Année 11 : 2,7	25	GHGenius
14	Moyenne : 4,0	30 à 40	Procédé empirique
15	Année 1 : 6,4 Années 2 à 20 : 9,6	-75	GHGenius
16	4,2	-30	GHGenius
17	2,4	-30	GHGenius
18	Année 1 : 7,4 Année 2 : 8,2 Années 3 à 15 : 8,7	25	GHGenius
19	9,2	-12,7	GHGenius
20	5,2	-30	GHGenius

1.2 Veuillez spécifier quel mode de transport sera utilisé pour le GNR entre les deux points de livraison en Ohio et Dawn-Union.

**Réponse :**

Énergir utilisera les services d'un courtier pour acheminer le GNR de l'Ohio à Dawn, comme présenté à l'annexe 2 de la pièce B-0149.

1.3 Veuillez fournir la valeur de l'intensité carbone du transport du GNR entre les deux points de livraison en Ohio et Dawn-Union.

**Réponse :**

Comme le modèle d'analyse de cycle de vie openLCA n'est pas encore complet, Énergir utilise la formule 75 (1)(b) du Règlement sur les combustibles propres (RCP) afin de calculer l'intensité carbone des projets en opération. Pour l'intensité carbone du transport du GSR, l'annexe 6, section 6 du RCP présente les deux options. De manière préliminaire et selon les indications de l'annexe 6, section 6, Énergir pose l'hypothèse d'une intensité carbone de 4 gCO<sub>2e</sub>/MJ. Cette donnée sera validée lorsque le projet sera en opération.

*6) La quantité de CO<sub>2e</sub> rejetée pendant le transport de la charge d'alimentation et des produits intermédiaires utilisés pour produire le combustible ou l'apport matériel et pendant la distribution du combustible ou de l'apport matériel à l'utilisateur final, dans le cas où la distance totale de transport est égale ou supérieure à 1 500 km, est égale :*

*a) à 0 gCO<sub>2e</sub>/MJ, dans le cas du combustible ou de l'apport matériel à l'égard duquel la somme des distances, d'une part, entre le site où la charge d'alimentation est extraite, récoltée ou produite et l'installation de production du combustible ou de l'apport matériel et, d'autre part, entre cette installation et le lieu de distribution finale du combustible à l'utilisateur final, est inférieure à 1 500 km;*

*b) à 4 gCO<sub>2e</sub>/MJ dans le cas de tout autre combustible ou tout autre apport matériel.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> <https://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2022/2022-07-06/html/sor-dors140-fra.html>

**Compétitivité du prix**

2. **Références :**
- (i) Pièce B-0149, page 16, lignes 11 à 16;
  - (ii) Pièce B-0149, page 24, tableau 12;
  - (iii) Pièce B-0149, page 28, lignes 4 et 8 ;
  - (iv) Pièce [B-0723](#), R-4008-2017, page 36, lignes 16 à 21 ;
  - (v) Pièce [B-0723](#), R-4008-2017, page 37, graphique 2 ;

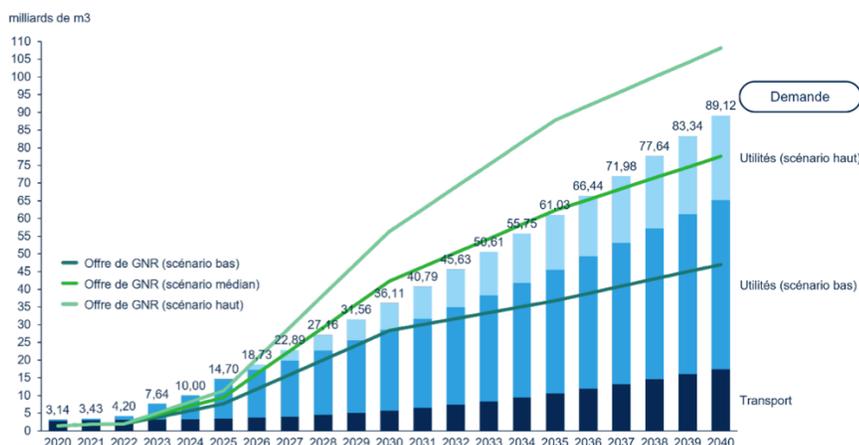
**Préambule :**

- (i) « **Prix** – En comparaison aux offres du tableau 4, soit les offres de la liste restreinte, l'offre de NWRN serait la 3<sup>e</sup> offre la plus compétitive en termes de prix, ou la 2<sup>e</sup> si l'on considère que les soumissionnaires des offres 3 et 4 ne peuvent s'engager contractuellement pour l'instant. Par ailleurs, le prix pour la molécule est indexé à un taux fixe avantageux de 1,75% pour la durée du terme, ce qui donne de la prévisibilité sur le prix exact qui sera payé par Énergir. ». (nous soulignons)
- (ii) Voir le tableau 12, Prix du contrat NWRN\_OH fonctionnalisé.
- (iii) « L'annexe 3 démontre que l'ajout des contrats Archaea\_3, WAGA\_Brome, TC\_TN et NWRN\_OH impacte à la hausse le prix global de GSR. Toutefois, Énergir est d'avis que ces contrats sont à un prix compétitif et permettent de limiter une hausse du prix global de GSR plus importante. Comme démontré dans le cadre de l'Étape D, la demande dans le marché du GSR est en forte croissance et l'offre peine à suivre, ce qui induit une pression accrue sur le prix du GSR. ».
- (iv) « La Régie demande à Énergir de fournir ses prévisions de l'offre et de la demande de GNR pour les trois prochaines années pour l'Amérique du Nord. Énergir ne produit pas de telles prévisions. Elle utilise toutefois des données provenant de différents fournisseurs de services. Dans le présent cas, Énergir est en mesure de soumettre les prévisions de l'offre et de la demande – incluant celle dans le domaine du transport – de GNR pour les États-Unis sur l'horizon 2040 préparées par BloombergNEF. ».

(v)

Graphique 2

Perspective de marché du GNR aux États-Unis<sup>1</sup>  
Horizon 2040



<sup>1</sup> Source : U.S. Biofuels Outlook: Renewable Natural Gas, BloombergNEF, mars 2022

## Demandes :

2.1 Le graphique 2 ci-haut montre un potentiel d'inversion de la pression sur les prix à partir de 2027. Veuillez spécifier les hypothèses et les prévisions que vous avez effectuées pour vous assurer que le prix de GSR du contrat de NWRN\_OH indexé à 1,75% reste compétitif à long terme, c.-à-d. sur la durée de 18 ans du contrat.

## Réponse :

Énergir interprète le graphique comme étant une augmentation de la pression sur le prix de GSR dans tous les scénarios. Comme indiqué au tableau 6 de la preuve<sup>2</sup>, Énergir observe une pression à la hausse du prix du GSR dans le marché. Elle juge donc prudent de sécuriser, aujourd'hui, des volumes à des prix compétitifs qui permettront à Énergir d'atteindre ses cibles réglementaires. Quant à l'inflation, Énergir juge avantageux de sécuriser un taux d'inflation fixe (1,75 %) en deçà de la cible de maîtrise de l'inflation de la politique monétaire du Canada<sup>3</sup>. Par ailleurs, le tableau 2 de la pièce « Horizon 2024-2027 »<sup>4</sup> anticipe un taux d'inflation plus élevé dans les prochaines années.

<sup>2</sup> Énergir-H, Document 7, page 17.

<sup>3</sup> [Politique monétaire - Banque du Canada](#).

<sup>4</sup> Énergir-H, Document 2, page 5.

**Impact tarifaire du contrat d'approvisionnement**

- 3. Références :** (i) Pièce B-0149, page 28, lignes 1 à 8  
(ii) Pièce B-0149, Annexe 3

**Préambule :**

- (i) « Les coûts moyens d'acquisition des années 2023-2024 à 2032-2033 calculés d'après les prévisions d'injection ainsi que les QCA associées à la date d'injection sont présentés à l'annexe 3.

*L'annexe 3 démontre que l'ajout des contrats Archaea\_3, WAGA\_Brome, TC\_TN et NWNR\_OH impacte à la hausse le prix global de GSR. Toutefois, Énergir est d'Avis que ces contrats sont à un prix compétitif et permettent de limiter une hausse du prix global de GSR plus importante. Comme démontré dans le cadre de l'Étape D, la demande dans le marché du GSR est en forte croissance et l'offre peine à suivre, ce qui induit une pression accrue sur le prix du GSR. ».*

- (ii) Voir l'annexe 3.

**Demands :**

- 3.1 Veuillez indiquer l'impact tarifaire (en ¢/m<sup>3</sup>) du contrat NWNR\_OH sur la clientèle existante qui n'adhère pas au programme GNR.

**Réponse :**

Énergir n'est pas en mesure de calculer cette information à ce jour. L'impact tarifaire dépendra des quantités de GSR invendues et de la potentielle socialisation<sup>5</sup>. Pour l'impact sur le prix moyen, veuillez vous référer à l'annexe 3. Quant à l'ordre de grandeur que le GSR invendu peut avoir, veuillez vous référer au tableau 26 de la pièce B-0753, Gaz Métro-05, Document 3 du dossier R-4008-2017.

- 3.2 Veuillez indiquer l'impact tarifaire (en ¢/m<sup>3</sup>) du contrat NWNR\_OH sur la clientèle existante qui adhère au programme GNR.

---

<sup>5</sup> Décision D-2021-158, section 11.3.

**Réponse :**

Pour l'impact sur le prix moyen, veuillez vous référer à l'annexe 3 de la pièce B-0149.

- 3.3 Veuillez indiquer l'impact tarifaire (¢/m<sup>3</sup>) du contrat NWNR\_OH sur la nouvelle clientèle qui n'adhérera pas au programme GNR.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 3.1

- 3.4 Veuillez indiquer l'impact tarifaire (¢/m<sup>3</sup>) du contrat NWNR\_OH sur la nouvelle clientèle qui adhérera au programme GNR.

**Réponse :**

Pour l'impact sur le prix moyen, veuillez vous référer à l'annexe 3 de la pièce B-0149.